

A.L.I TRANSFERS & CARS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros

Siège social : 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne

949 904 734 R.C.S. NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION
DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente et un décembre, à quatorze heures

L'actionnaire d'A.L.I TRANSFERS & CARS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 €, est convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire, au 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire présent en entrant en séance.

Est présent ou représenté :

- **Monsieur Ali BOULHCEN, Président Actionnaire Unique,**
Titulaire de 100 actions en pleine propriété.

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Ali BOULHCEN**, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le compte définitif de liquidation,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport au liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir **un mali de liquidation de (8.004) Euros**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale note qu'il n'y a aucune répartition à faire au profit de l'actionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter de ce jour, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'actionnaire présent ou son mandataire.

Fait à Villeneuve-la-Garenne,
Le 31 décembre 2024.

Monsieur Ali BOULHCEN

« Président Actionnaire Unique »

A.L.I TRANSFERS & CARS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros

Siège social : 16 Avenue du Ponant 92390 Villeneuve-la-Garenne

949 904 734 R.C.S. NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE CLOTURE

DES OPERATIONS DE LIQUIDATION DU 31 DECEMBRE 2024

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Nombre d'Actions	Nombre de Voix	Signature
Monsieur Ali BOULHCEN	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à un (1) actionnaire présent ou représenté possédant l'ensemble des actions.

Fait à Villeneuve-la-Garenne,
Le 31 décembre 2024.

Le Président de la séance.